



CONSEIL CIRCUITS COURTS

Plan qualité hors lait : mettre en place son plan de maîtrise sanitaire

Les + OBJECTIFS

→ Mettre en place les documents exigés par la réglementation sanitaire en formalisant ses pratiques, afin d'assurer la qualité sanitaire de ses produits et de valoriser leur spécificité fermière.

Pour QUI ?

→ Agriculteurs, à titre individuel ou collectif, transformant ou vendant des denrées alimentaires.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

- Visite de la structure : état des lieux des pratiques et rappels des exigences réglementaires.
- Accompagnement à l'élaboration et mise à jour des documents du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) adaptés.
- Pour les ateliers disposant déjà de documents : mise à jour des documents PMS et préconisations suite à une visite d'exploitation.
- Accompagnement à la mise en place du dossier d'agrément Communautaire CE en Centre d'Emballage d'Oeufs (CEO).
- En complément pour les structures collectives ou entreprises : formation du groupe ou salariés au PMS et suivi.
- Accompagnement suite au rapport d'inspection DDETSPP.



« Conseils réalisés par des conseillers spécialisés circuits courts »

DOCUMENTS REMIS :

- Plan de Maîtrise Sanitaire complet.
- Documents à afficher dans l'atelier.
- Fiches conseils reprenant la réglementation.
- Dossier de demande d'agrément pour les CEO.



FORMATION :

- Respecter les Bonnes Pratiques d'Hygiène (obligatoire)
- Assurer l'hygiène alimentaire de ses produits carnés.
- Possibilité d'organiser des formations à la carte pour les groupes ou entreprises



Programme disponible sur le Site Internet

BÉNÉFICE CLIENT :

- Pluridisciplinarité.
- Neutralité du conseil.
- Connaissance des aspects réglementaires et des spécificités fermières.



Infos pratiques

Contacts

Bas-Rhin : 03 88 19 17 47

Haut-Rhin : 03 89 20 97 60

circuitscourts@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet : www.alsace.chambre-agriculture.fr

Avantage Bienvenue à la Ferme : 10% de réduction

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.

